

AGENCE NATIONALE POUR L'ELECTRIFICATION ET DES SERVICES ENERGETIQUES EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN (ANSER)

ANSER: LA REponse A LA QUESTION DE
L'ACCES A L'ELECTRICITE POUR TOUS EN
MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN

KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018



OBJECTIFS PRINCIPAUX

- **Accroître le taux d'accès aux services énergétiques en milieu rural et périurbain afin d'améliorer l'attractivité et les conditions de vie dans les villages et les zones périurbaines; et**
- **Contribuer au développement socio-économique et de freiner l'exode vers les villes.**

OBJECTIFS SECONDAIRES

- Disposer de mécanismes pérennes d'appui technique et financier permettant le développement rapide et efficace du taux d'accès aux services énergétiques ruraux, par extension et hors du réseau Moyenne tension (MT), au bénéfice du plus grand nombre ;
- Mobiliser les ressources financières nécessaires auprès de l'Etat et de ses partenaires au développement,
- Disposer de procédures uniformisées d'appui financier aux services énergétiques ruraux en RDC ;
- Garantir l'équité et la transparence dans la couverture du territoire national et provincial;

- **Promouvoir l'attribution des marchés, sur base de critères et procédures clairs, simples et vérifiables d'éligibilité et de sélection des projets de services énergétiques ruraux et des OSERs (installation et exploitation) ;**
- **Maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des appuis financiers accordés aux services énergétiques ruraux (développement d'activités économiques durables et non polluantes).**

FAITS MOTIVANT LE GOUVERNEMENT A CREER ANSER

- (i) Depuis son existence, la RDC n'a jamais planifié l'électricité pour les milieux rural et périurbain;**
- (ii) La RDC n'a jamais élaboré une politique nationale d'électrification des milieux ruraux et périurbains alors que plus de 70% de sa population y vivent;**
- (iii) Le taux d'électrification rurale est inférieur à 1% en milieu rural, (un des plus bas d'Afrique);**

(iv) Il n'existait pas encore d'établissements publics dédiés à l'électrification rurale et à la régulation du secteur de l'électricité avant le 21 avril 2016;

(v) Le manque de l'électricité en milieux rural et périurbain paralyse et continue à paralyser le développement social et économique local et entraîne des grands mouvements d'exodes vers les villes;



**KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018**

CONSÉQUENCES DE MANQUE D'ÉLECTRICITÉ EN MILIEUX RURAL ET PÉRIURBAIN:

- Pas d'approvisionnement en eau potable dans les villages;
- Pas de développement et modernisation d'unités de transformation des produits agricoles;
- Pas de développement de l'artisanat, des petites et moyennes industries; et
- Pas d'amélioration du confort social (électroménagers, audiovisuel, etc.) et des services sanitaires, éducatifs et connexes.

ATOUTS POUR LE DEVELOPPEMENT DUSECTEUR D'ELECTRICITE EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN

- Abondance des ressources énergétiques (sources d'énergies nouvelles et renouvelables: grand potentiel hydroélectrique(100 000 MW);
- 780 sites pour un total de 10 000 MW (micro, mini, pico centrales hydroélectriques),
- 145 territoires et 76 000 villages(sans compter les sources d'énergie solaire, la biomasse et éolienne);
- Abondance des richesses naturelles (potentiel agricole, gisements miniers divers) offrant des opportunités de développement des activités économiques entraînant une forte demande durable de services énergétiques ruraux;

- **La loi n° 14-011 du 17 juin 2014 vient de libéraliser le secteur de l'électricité;**
- **Encouragement des initiatives privées et l'intervention d'opérateurs de services énergétiques ruraux (OSER); et**
- **Réforme du cadre institutionnel nécessaire à la régulation et à l'électrification rurale.**

DEUX PILLIERS POUR ANSER

1 Technique:

- **Des petits projets de centrales hydroélectriques et d'extension des réseaux de transport d'énergie offrent de nouvelles possibilités de desserte de localités rurales;**
- **Des simplifications administratives et une stratégie d'allègement de la fiscalité pour attirer les investissements;**
- **Les métiers d'opérateurs de services énergétiques ruraux ne sont pas encore développés, et certains des opérateurs en activité ont besoin d'appui et de conseils techniques et managériaux;**

2 Facility Multibailleur (Fond): branche financiere):

- L'initiative SE4ALL contribue à mobiliser les partenaires techniques et financiers (PTF);
- Le mécanisme de financement pour développer les produits financiers adaptés aux besoins d'investissement des Operateurs des Services Énergétiques;

LA NOTION DE SERVICE ÉNERGÉTIQUE RURAL (SER)

Introduite par le MERH en accord avec les ministères:

- du Plan,
- de la Santé,
- de l'Agriculture,
- Développement Rural,
- des Affaires Foncières
- de l'Environnement,
- de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat,
- Infrastructures et Travaux Publics et Reconstruction
- de l'Industrie,
- Petites et Moyennes Entreprises.

Cette notion vise l'amélioration des conditions de vie et la modernisation des activités économiques des populations en milieux rural et périurbain.



**KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018**

La notion de service énergétique rural (SER) est liée au programme des villages modernes

- **Viser le village ayant une population regroupée et intégrée, menant des activités économiques génératrices de valeur, Aller**
- **au-delà de la simple fourniture d'électricité en vue d'assurer la modernisation intégrale de la vie et des activités des populations locales par la mise en œuvre d'un programme qui prévoit de produire de l'électricité, de préférence à partir de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (hydroélectricité, solaire, biomasse, éolienne, etc.)**

LES SERVICES ENERGETIQUES COMPRENENT:

- Production et distribution d'eau potable dans les villages ;
- Unités de transformation des produits agricoles : séchoirs, moulins, décortiqueuses, broyeuses, malaxeurs électriques, presses à huile ;
- Développement de l'artisanat, des PME et PMI ;
- Services de confort social : accès à la radio, postes téléviseurs et autres appareils électroménagers électriques ;

- **Services sanitaires, éducatifs et connexes : conservation des vaccins, stérilisation des matériels, infrastructures scolaires qui vont s'équiper en matériels et équipements informatiques et de télécommunication, et offrir des services nocturnes.**



**KINSHASA
PULLMAN HOTEL
21-25 MAI 2018**

RESULTATS

Les villages deviendront de véritables pôles de développement économiques et sociaux offrant tous les services modernes aux populations avec comme bénéfices palpables:

- la réduction des maladies d'origine hydrique,
- l'amélioration de la santé,
- l'augmentation de la production et des revenus,
- la création de nouvelles opportunités d'emploi,
- l'émergence de mini et petites entreprises et industries,
- l'accès à la connaissance de la vie moderne et à l'information,
- l'augmentation de la productivité, et
- la réduction de la déforestation, de l'exode rural et de la pauvreté.

RESULTATS (SUITE)

- **Permettre la viabilité économique et financière des projets de services énergétiques ruraux (choix en matière de politique tarifaire) ;**
- **Stimuler la participation du secteur privé (OSER, des établissements financiers, des investisseurs, etc.) au cofinancement des services énergétiques ruraux ;**
- **Contribuer à la création et au développement de petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI);**

- **Promouvoir le développement durable par :**
 - **le recours aux sources d'énergie renouvelable pour la production d'électricité),**
 - **la vulgarisation d'équipements et appareils à basse consommation d'énergie,**
 - **la préservation de l'environnement (biodiversité faunique et floristique, paysages, protection des milieux naturels et des ressources en eau, réduction des nuisances, récupération et recyclage des déchets et équipements, etc.) ;**
 - **développer des approches innovantes sur le plan technique en matière de gestion des systèmes de services énergétiques ruraux.**

APPROCHE STRATEGIQUE

- **Le partenariat public-privé avec les OSERs pour la réalisation (construction/installation et exploitation) des mini, micro, pico centrales hydroélectriques dans le cadre de concession;**
- **Les OSERs sont tenus de garantir la pérennité des systèmes fournissant les services énergétiques ruraux en assurant une exploitation et une maintenance adéquates, et**
- **S'en tenir aux principes directeurs guidant les choix institutionnels et opérationnels en matière de services énergétiques ruraux.**

PRINCIPES GUIDANT LE CHOIX DES PROJETS

(i) EQUITE TERRITORIALE

- La sélection des projets de SERs doit répondre au principe de l'équité territoriale;

(ii) Les Provinces doivent être découpées en Zones de Services Energétiques Ruraux (ZSER);

(iii) Délimiter territorialement et/ou en listes de localités représentant chacune;

(iv) Déterminer le nombre de clients potentiels et des niveaux d'investissement attractifs pour des OSER privés.

PROGRAMMATION CONCERTÉE A VISEE MULTISECTORIELLE

Deux approches pour développer les projets des Services Energétiques ruraux:

- (i) Les Projets Prioritaires de SER (PPSER) sont des projets planifiés à partir des Programmes provinciaux de SERs. Ces PPSER sont identifiés à partir d'études préalables de faisabilité conduites par l'ANSER, couvrant en totalité ou en partie une ZSER avec des objectifs minima de taux d'accès durable aux services énergétiques.

(ii) Les Projets d'Initiative Locale de SERs (PILSER) sont des projets initiés par un porteur de projet public (collectivité territoriale, services techniques décentralisés, etc.), privé ou une organisation non gouvernementale (ONG). Ces projets portent sur le développement de l'accès durable aux services énergétiques dans une localité, un groupe de localités ou un périmètre rural de son choix, et sont sélectionnés par appel à projets concurrentiels.

PROGRAMMATION CONCERTÉE A VISEE MULTISECTORIELLE (suite)

- Les deux approches sont complémentaires, il faut y ajouter un Programme Annuel de SER (PASER) par un Comité de Supervision des SERs (CSSER), organe interministériel ouvert à toutes les parties prenantes y compris les bailleurs de fonds.
- Le PASER fixe, en fonction des ressources financières disponibles, les objectifs de taux d'accès (nombre d'utilisateurs, de branchements, etc.) et de couverture territoriale de PP SER et PILSER.

- **L'identification et l'étude de faisabilité des projets, PPSER et PILSER, en tenant compte des services concernés par: l'approvisionnement en eau potable, le développement d'activités économiques (agricoles, manufacturières, artisanales ou commerciales), la santé et l'éducation. Les études doivent évaluer l'IES et économique du projet à travers une analyse multicritère portant sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable, de l'éducation, de la création de valeur, etc.**

NEUTRALITE TECHNOLOGIQUE BASEE SUR LE MOINDRE COUT

- Les options énergétiques (source d'énergie, technologie de production) doivent être choisies selon le critère du moindre coût, tenant compte des investissements (initial, extension et renouvellement) et des charges d'exploitation;
- Le développement des SERs englobe les projets d'extension des réseaux publics de transport concédés actuellement à la SNEL, souvent les plus attractifs pour les localités situées à proximité, mais aussi les réseaux isolés pour les localités plus éloignées;

- **Le choix entre extension et réseau isolé ainsi qu'entre les différentes options de production pour alimenter le réseau isolé (microcentrales hydroélectriques, centrales hybrides solaires, hybrides éoliennes, centrales biomasses, etc., selon le contexte) se fondera sur le moindre coût. Les systèmes solaires individuels peuvent également être combinés avec les différentes options.**

POUR JOUER PLEINEMENT SON ROLE, LE GOUVERNEMENT DOIT:

- Valider les différentes mesures d'application y relatives;
- Nommer les animateurs principaux d'ANSER(DG, DGA, Conseil d'Administration, etc.);
- Allouer un budget conséquent a l'équipe courante faisant office d'ANSER pour son opérationnalisation effective.



MERCI